pas plus d'action pour le mouvement que pour le repos ; & qu'afin qu'vn corps ſe repoſe il n'eſt pas moins beſoin qu'il ait eſté mis en repos, qu'il eſt neceſſaire, afin qu'il ſe mouve, qu'il ait eſté mis dans le mouvement. Et en effet ſi nous conſiderons bien la nature du repos ou du mouvement, nous trouverons que le mouvement peut auſſi-bien eſtre appellé *vne ceſſation de repos*, que le repos eſt appellé *vne ceſſation de mouvement* : ou plûtoſt nous trouverons que l'vn & l'autre eſt effectivement quelque choſe de poſitif: puiſque le mouvement eſt *vn eſtat, par lequel vn corps correſpond ſucceſſivement à divers lieux* : ou bien *vne preſence paſſagere*, ou *vne ſuite de diverſes preſences en divers en-*